



ADMINISTRATION
1545 Chevroux

Greffe municipal + Contrôle des habitants
Tél. 026 667 10 05
Fax 026 667 24 21
E-mail admin@chevroux.ch
www.chevroux.ch

Bourse communale + Bureau du port
Tél. 026 667 10 11
Fax 026 667 24 21
E-mail bourse@chevroux.ch
port@chevroux.ch

AU CONSEIL GENERAL
DE CHEVROUX
M. Charles-Edouard Bonny -
Président
Route du Lac 12
1545 Chevroux

Chevroux, le 6 novembre 2019

PRÉAVIS MUNICIPAL No 04 / 2019

Demande de crédit pour le financement de la réfection RC 513 C-P (Route cantonale : Route du Village) – Rue de la Motte et Rue du Stade et des travaux d'aménagement d'un trottoir

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. INTRODUCTION

1.1 GENERALITES

En janvier 2016, la commune de Chevroux mandatait le bureau CFA Ingénieurs Conseils SA pour l'étude générale des infrastructures du secteur EST du village.

En avril 2017, la commune de Chevroux attribuait au bureau CFA Ingénieurs Conseils SA, le mandat pour le projet définitif et la mise à l'enquête de :

- La réfection de la RC 513 C-P (Route du Village) ;
- La réfection de la Rue de la Motte ;
- La réfection de la Rue du Stade ;
- La création d'un collecteur d'eaux claires au lieu-dit « La Motte » ;
- La création d'un bouclage d'eau potable au lieu-dit « La Combette ».

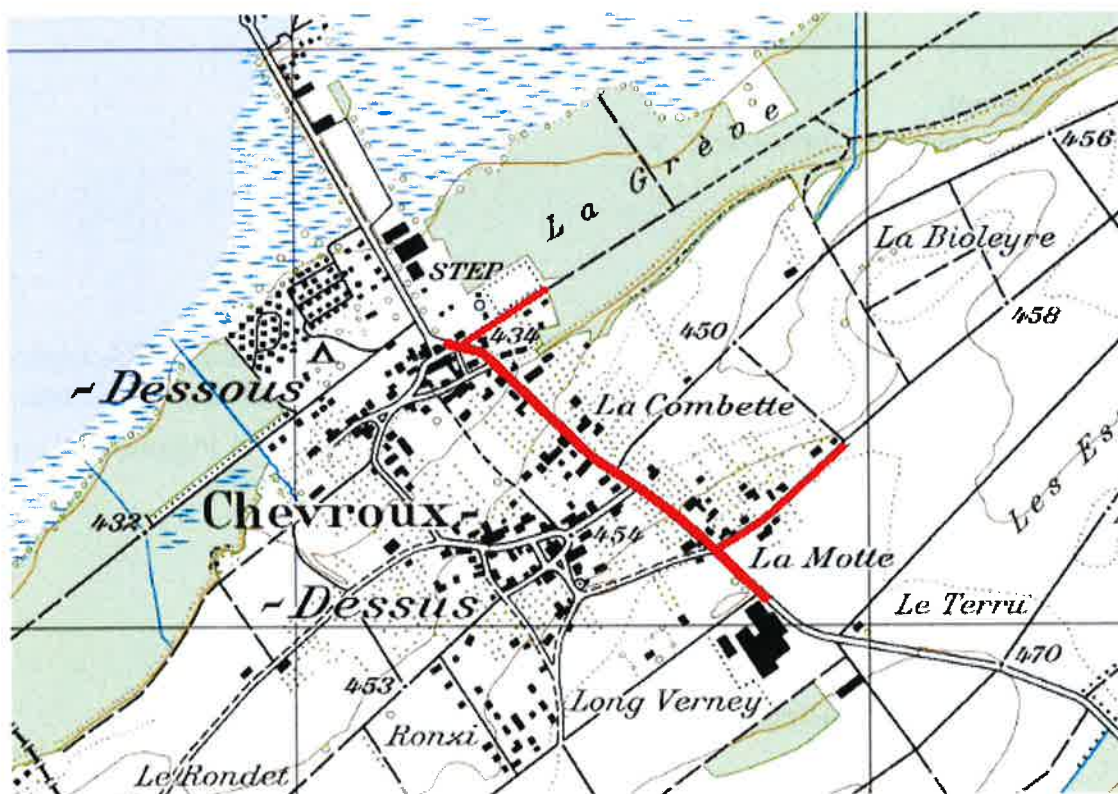
2. DONNEES DE BASE

En plus des normes et directives professionnelles en vigueur pour ce type de projet, les documents suivants ont servi de base à l'étude, soit :

- Plan général d'évacuation des eaux (PGEE) établi par le bureau CFA Ingénieurs Conseils SA, en avril 2012 ;
- Plan directeur de la distribution de l'eau (PDDE) établi par le bureau CFA Ingénieurs Conseils SA, en septembre 2011 ;

- Etude générale secteur EST du village de Chevroux établi par le bureau CFA Ingénieurs Conseils SA, en octobre 2016 ;
- Cadastre informatisé de la commune de Chevroux ;
- Cadastre des réseaux souterrains (SIT) de la commune Chevroux, en janvier 2016 ;
- Cadastre des réseaux souterrains des services Groupe E et Swisscom, en mars 2016 ;
- Relevé topographique du terrain naturel exécuté par le bureau CFA Ingénieurs Conseils SA, en juin 2017 ;
- Avant-projet établi par le bureau CFA Ingénieurs Conseils SA en décembre 2017 ;
- STEP régionale, bassin-versant de Payerne (L'Eparsse), étude en cours ;
- Documentation actualisée des différents matériaux de construction ;
- Séances diverses avec le MO, la DGMR et CarPostal.

3. SITUATION EXISTANTE



3.1 ETAT DES INFRASTRUCTURES

3.1.1 RÉSEAUX D'EAUX CLAIRES ET D'EAUX USÉES

RC 513 : le réseau de canalisations d'eaux usées a été réalisé entre 1994 et 1997. Il est en état de fonctionnement et ne nécessite aucune modification. Le réseau d'eaux claires, qui sert à la fois à l'évacuation des eaux pluviales des habitations et de la route, date de 1954 et n'a pas été remis à neuf lors des travaux de mise en séparatif. Les grilles de route existantes servant à la récolte des eaux de surface sont moyennes.

Rue de la Motte : le réseau de canalisations d'eaux usées dans la chaussée a été réalisé en 1997. Il est en état de fonctionnement et ne nécessite aucune modification. Les habitations situées côté lac sont raccordées au collecteur d'eaux usées situé à travers champs. Il n'est pas directement concerné le présent projet. Les eaux claires de ces habitations sont infiltrées dans des puits perdus (sans trop-plein) et saturent parfois le terrain. Les grilles de route existantes servant à la récolte des eaux de surface sont en bon état.

Rue du Stade : le réseau de canalisations d'eaux usées a été réalisé en 1994. Il est en état de fonctionnement et ne nécessite aucune modification. Une conduite de pompage pour les eaux usées des parcelles n° 237 et n° 418 a été réalisée en 1999 et est en bon état. Le réseau d'eaux claires côté Route du Village date de 1954 et est, selon les indications du PGEE, sous-dimensionné. Les eaux pluviales des parcelles n° 237 et n° 418, ainsi que de la seule grille de chaussée côté forêt, transitent dans un collecteur à travers le terrain de football pour se jeter dans un fossé rejoignant le lac de Neuchâtel. Un ancien ruisseau a été canalisé sur la longueur de la Rue du Stade. Des contrôles visuels doivent être établis afin de déterminer l'état de ce collecteur.

3.1.2 RÉSEAU D'EAU POTABLE ET DE DÉFENSE INCENDIE

Selon le PDDE datant de 2010, le réseau d'eau potable et de défense incendie est ancien et sous-dimensionné par endroit.

RC 513 : la conduite, qui est en fonte Ø 125 sur la partie aval de la route et Ø 150 en amont, date de 1937. Elle est sous-dimensionnée sur la partie Ø 125.

Rue de la Motte : la conduite est en fonte Ø150 et date de 1937.

Rue du Stade : aucune conduite de défense incendie. Il existe seulement une conduite d'alimentation pour la STEP et les parcelles n° 257 et n° 418.

3.1.3 ECLAIRAGE PUBLIC

Un éclairage public existe sur l'ensemble des rues.

3.1.4 RÉSEAUX DES SERVICES

Les réseaux existants des services (Groupe E et Swisscom) ne présentent aucun défaut, selon les indications reçues des prestataires.

4. OBJECTIFS

- Réfection et mise aux normes de la superstructure ;
- Sécurisation générale (gabarits, carrefours, piétons, ...) ;
- Réfection, remplacement et complément des infrastructures (eaux usées, eaux claires, eau potable, éclairage, services, ...).

5. PROJET RETENU

5.1 SUPERSTRUCTURE

5.1.1 RC 513 (ROUTE DU VILLAGE)

La chaussée, d'une largeur de 6.00 m, est en revêtement bitumineux. L'écoulement des eaux de surface de la chaussée est réglé par un dévers en toit de 3%. La chaussée est délimitée par une bordure type Etat de Vaud de 15 cm en granit de part et d'autre. Les abaissements de trottoir et les accès latéraux sont marqués par un pavé granit d'une hauteur de 3 cm.

Le trottoir, d'une largeur de 1.50 m (variable le long des murs existants), est continu sur la totalité du tronçon. Des trottoirs traversants sont aménagés au droit des carrefours des Rues de la Motte et du Stade, ainsi que de la Route d'Ostende. Les trottoirs traversants ont une largeur de 2.00 m. Ils sont délimités par 2 rangs de pavés granits inclinés d'une hauteur de 6 cm côté chaussée principale, et d'une rampe de 80 cm en pavés pour une hauteur de 10 cm côté chaussée secondaire. Un dévers unilatéral de 2% assure l'écoulement des eaux de surface du côté de la chaussée.

Dans le secteur du Restaurant du Jura, les accès latéraux existants favorisent la réalisation de trottoirs franchissables des 2 côtés de la chaussée. Ceci permet une accessibilité aisée, tant aux usagers de la route qu'aux piétons, au Restaurant du Jura et au parking de celui-ci (sis sur la parcelle n° 54). D'une hauteur de 6 cm, ces trottoirs sont délimités par 2 rangs de pavés inclinés en granit.

Les arrêts de bus au carrefour de la Motte sont déplacés en amont et en aval de celui-ci. La création d'un quai, d'une largeur de 2.00 m et d'une hauteur de 16 cm, apporte plus de sécurité aux usagers.

Après le panneau 50 km/h, le portail d'entrée d'une largeur de 4.50 m, bordé de part et d'autre d'une rampe de pavés en granit d'une largeur de 75 cm, marque l'entrée du village. Une arborisation complètera l'aménagement latéral du portail.

Au carrefour de la Rue du Lac, la priorité de droite est supprimée et remplacée par un cédez le passage. Ceci a pour but de diminuer la vitesse d'insertion dans le carrefour pour les véhicules venant de la Route du Village.

Le profil en long existant de l'axe de chaussée n'est pas modifié. Seules quelques modifications ponctuelles sont nécessaires pour le raccordement des accès latéraux et l'aménagement du trottoir.

5.1.2 RUE DE LA MOTTE

La chaussée, d'une largeur de 3.00 m, est en revêtement bitumineux. Elle s'élargit à 6.00 m avant le carrefour avec la Route du Village. L'écoulement des eaux de surface de la chaussée est réglé par un dévers unilatéral de 3%. La chaussée est délimitée par un pavé granit.

Le trottoir, d'une largeur de 1.65 m (variable le long des murs existants), est franchissable sur l'ensemble du tronçon. Un pavé granit incliné d'une hauteur de 4 cm délimite le trottoir. Un dévers unilatéral de 2% assure l'écoulement des eaux de surface du côté de la chaussée.

Le profil en long existant de l'axe de chaussée n'est pas modifié. Seules quelques modifications ponctuelles sont nécessaires pour le raccordement des accès latéraux et l'aménagement du trottoir.

5.1.3 RUE DU STADE

La chaussée d'une largeur de 3.50 m est en revêtement bitumineux. L'écoulement des eaux de surface de la chaussée est réglé par un dévers unilatéral de 3%. La chaussée est délimitée par un pavé granit.

Le trottoir d'une largeur de 1.65 m (variable le long des murs existants) est franchissable sur l'ensemble du tronçon. Un pavé granit incliné d'une hauteur de 4 cm délimite le trottoir. Un dévers unilatéral de 2% assure l'écoulement des eaux de surface du côté de la chaussée.

Le profil en long existant de l'axe de chaussée n'est pas modifié. Seules quelques modifications ponctuelles sont nécessaires pour le raccordement des accès latéraux et l'aménagement du trottoir. Cependant, en raison des faibles pentes longitudinales par endroit, une planelle en granit est prévue pour garantir un bon écoulement des eaux de surfaces.

5.2 INFRASTRUCTURES

5.2.1 RÉSEAUX EU/EC

Le réseau d'eaux claires (EC), qui sert à l'évacuation des eaux pluviales des habitations et de la route est constitué de tuyaux en PP SN16 Ø 200 à Ø 600 mm.

Le collecteur d'eaux claires à travers champs, en aval des habitations de la Rue de la Motte, permet de reprendre les trop-pleins des puits-perdus des bâtiments et les nouvelles grilles de la Rue de la Motte. Il est raccordé au réseau principal transitant dans la Route du Village.

Suite aux modifications du gabarit et des dévers de chaussée, les grilles de routes existantes sont démolies. De nouveaux points de récolte sont créés afin de permettre une évacuation optimale des eaux de chaussée.

Les diamètres des collecteurs remplacés sont conformes au plan général d'évacuation des eaux (PGEE).

Le réseau d'eaux usées (EU) communal existant répond au besoin actuel et futur. Une conduite de pompage EU régionale (L'Eparsé) en PE Ø 125 mm est posée depuis la STEP de Chevroux sur toute la longueur de la RC 513. Elle sera prolongée ultérieurement par « L'Eparsé » jusqu'à Grandcour.

5.2.2 RÉSEAU D'EAU POTABLE ET DE DÉFENSE INCENDIE

Conformément au PDDE datant de 2010, le réseau de distribution d'eau potable et défense incendie existant est entièrement mis à neuf compte tenu de l'âge des conduites et leur sous-dimensionnement par endroit, soit :

RC 513 : la conduite existante en fonte DN125 et DN150 est remplacée par du PE100 DE180/DI158.6 PN10.

Rue de la Motte : la conduite existante en fonte DN150 est remplacée par du PE100 DE160/DI141.0 PN10.

Rue du Stade : aucune conduite de défense incendie existante. Création d'un bouclage en PE100 DE160/DI141.0 PN10 et pose d'une nouvelle borne hydrante (BH 100).

Tous les raccordements privés sont branchés sur ces nouvelles conduites. Afin de permettre une meilleure accessibilité, les vannes de branchement sont positionnées dans le domaine public.

Les hydrantes sont remplacées / rénovées et conservent leur emplacement d'origine.

5.2.3 ECLAIRAGE PUBLIC

Selon les informations du Maître d'ouvrage, l'éclairage de l'ensemble des routes est complet. Cependant, un point lumineux est ajouté à la Rue de la Motte vers la parcelle n° 536. Néanmoins, une adaptation des points lumineux au droit des passages pour piétons, arrêts de bus et portail d'entrée est prévue afin de garantir une sécurité optimale et de respecter les normes en vigueur (étude en cours auprès du Groupe E).

5.2.4 RÉSEAUX DES SERVICES

Les réseaux des services (Groupe E et Swisscom) ont transmis leurs projets d'extension, notamment des traversées dans la RC 513.

5.3 CALENDRIER DES TRAVAUX

Février - mars 2020 : Rue du Stade ;
 Mars à juillet 2020 : Route du Village, en débutant par le bas ;
 Août à octobre 2020 : Rue de la Motte et collecteurs d'eaux claires ;
 Printemps 2021 : Tapis final.

Sous réserve de la délivrance du permis de construire, à la suite de la mise à l'enquête.

A noter que pendant les travaux de la Route du Village, celle-ci sera fermée par secteur en fonction de l'avancée des travaux. Des déviations par le haut ou le bas du village seront mises en place afin de dévier l'entier de la circulation.

6. COÛTS

Nous rappelons que les coûts d'étude jusqu'à la mise à l'enquête sont englobés dans le préavis 01 / 2017, et que les appels d'offres déjà effectués ont été payés par la trésorerie courante dans les comptes 2018.

6.1 DEVIS GÉNÉRAL

Travaux de génie civil, superstructure, infrastructure et signalisation	CHF	2'470'000.-
Installation sanitaire, conduite d'eau et pompage EU	CHF	340'000.-
Contrôle caméra des canalisations existantes	CHF	12'000.-
Complément et adaptation éclairage public	CHF	45'000.-
Archéologue, suivi des travaux Route du Stade	CHF	10'000.-
Géomètre, acquisition de terrains et bornage	CHF	45'000.-
Achat de terrains	CHF	30'000.-
Mobilier urbain, abribus, ...	CHF	50'000.-
Honoraires ingénieur, projet d'exécution et direction des travaux	CHF	270'000.-
Frais divers et imprévus env. 5%	CHF	163'000.-
Total général TTC	CHF	3'435'000.-

Le devis général est basé sur les offres issues de procédures sur les marchés publics.

6.2 PARTICIPATIONS ET SUBVENTIONS

L'Etat de Vaud subventionne les travaux d'entretien des routes cantonales. Le montant de la subvention est estimé à CHF 250'000.-.

L'Etablissement cantonal d'assurances (ECA) subventionne également les travaux de remplacement du réseau d'eau potable pour les conduites de défense incendie. Le montant de la subvention est estimé à CHF 85'000.-.

Une conduite EU en attente pour le pompage à « L'EPARSE » est également intégrée au projet. Une participation est estimée à CHF 70'000.-.

6.3 REPARTITION DES COÛTS PAR CHAPITRE

Le coût par dicastère se répartit comme suit :

Routes et trottoir	CHF 2'645'000.-
Adaptation éclairage public	CHF 45'000.-
Conduite d'eau potable et défense incendie	CHF 545'000.-
Canalisation d'eaux claires « La Motte en champs »	CHF 130'000.-
Conduite EU en attente pour pompage « L'EPARSE »	CHF 70'000.-
Total général TTC	CHF 3'435'000.-

7. FINANCEMENT

Ce montant sera financé pour une partie, qui concerne la route, par la trésorerie courante et le solde par un emprunt bancaire aux meilleures conditions du marché, dans le cadre du plafond d'endettement.

Le financement par la trésorerie courante, de CHF 250'000.- au budget 2020 et CHF 200'000.- au budget 2021, d'une partie des travaux qui concernent la route, permet d'en récupérer environ la moitié via la péréquation.

Un prélèvement au fonds de réserve pour investissements futurs (9.282.900) de CHF 450'000.-, sera effectué, afin de compenser l'amortissement direct, correspondant au montant financé par la trésorerie courante.

Un compte d'investissement sera créé par dicastère de la manière suivante :

- Au chapitre des routes (430) ;
- Au chapitre de l'éclairage public (431) ;
- Au chapitre de l'épuration (460) ;
- Au chapitre de l'eau potable et hydrantes (810).

8. CONCLUSIONS

Dans son ensemble, le projet routier apportera une plus-value en termes de sécurité, confort et entretien.

Il s'agit également d'une mise en conformité des infrastructures de base.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil général de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil Général de Chevroux :

- vu le préavis municipal 04 / 2019 relatif à la demande de crédit pour le financement de la réfection RC 513 C-P (Route cantonale : Route du Village) – Rue de la Motte et Rue du Stade et des travaux d'aménagement d'un trottoir ;
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

- d'autoriser la Municipalité à entreprendre la réfection de la RC 513 C-P (Route cantonale : Route du Village) – Rue de la Motte et Rue du Stade et des travaux d'aménagement d'un trottoir pour un montant de CHF 3'435'000.- TTC, montant dont il y aura lieu de déduire les participations et subventions à recevoir pour un montant projeté de CHF 405'000.- ;
- de financer ce montant de la manière suivante :
 - o CHF 450'000.- par les fonds disponibles en trésorerie ;
 - o CHF 2'985'000.- par un emprunt dans le cadre du plafond d'endettement, dont il y aura lieu de déduire les subventions et participations définitives, estimées dans le présent préavis à :
 - CHF 250'000.- par l'encaissement de la subvention cantonale pour la route ;
 - CHF 85'000.- par l'encaissement de la subvention de l'ECA pour l'eau ;
 - CHF 70'000.- par l'encaissement de la participation de « L'EPARSE » ;
- d'amortir ce montant de la manière suivante :
 - o CHF 450'000.- représentant le montant financé par la trésorerie courante, pour une partie au budget 2020 et le solde au budget 2021, pour la partie correspondante aux routes, par le compte 430.314.0 ;
 - o CHF 1'945'000.- sur une durée de 30 ans, à partir du budget 2021, pour la partie correspondante aux routes et eaux de chaussées, par le compte 430.331.2 ;
 - o CHF 45'000.- sur une durée de 15 ans, à partir du budget 2021, pour la partie correspondante à l'éclairage public, par le compte 431.331.1 ;
 - o CHF 130'000.- sur une durée de 30 ans, à partir du budget 2021, pour la partie correspondante aux collecteurs d'eau claire, par le compte 460.331.2 ;
 - o CHF 460'000.- sur une durée de 30 ans, à partir du budget 2021, pour la partie correspondante à l'eau potable, par le compte 810.331.1 ;

- d'autoriser la Municipalité à prélever le montant de CHF 450'000.- sur le fonds de réserve pour investissements futurs 9.282.900, correspondant au financement par la trésorerie courante ;
- d'autoriser la Municipalité à signer tout acte ou convention en rapport avec cette opération.

La Municipalité vous remercie de l'attention que vous porterez à ce préavis et vous demande de bien vouloir l'approuver. Elle vous présente, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, ses salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :



Jean Daniel Curchod



La Secrétaire :



Sylviane Cattin